



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE DE CONCEPTION REALISATION

PHASE CANDIDATURE

**MARCHE DE CONCEPTION / REALISATION POUR
L'OPERATION D'AMENAGEMENT GLOBALE « CŒUR DE
NOGENT »**

Date et heure limites de réception des candidatures :

Lundi 11 janvier 2021 à 18:00:00

**EPT PARIS EST MARNE ET BOIS
1 place Uranie
94340 JOINVILLE-LE-PONT**

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Nomenclature	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Procédure.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes	4
3 - Conditions relatives au contrat	4
3.1 - Durée du marché / délai d'exécution	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Mise à disposition et contenu du dossier de consultation	5
5 - Déroulement de la procédure	5
6 - Membres du jury.....	5
7 - Primes.....	5
8 - Visite.....	6
9 - Contenu des candidatures	6
9.1 - Les participants.....	6
10 - Conditions d'envoi des candidatures.....	8
10.1 - Transmission électronique	8
10.2 - Transmission sous support papier	9
11 - Examen des candidatures	9
11.1 - Sélection des candidatures.....	9
11.2 - Critères de jugement des offres.....	10
12 - Renseignements complémentaires.....	10
12.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	10
12.2 - Procédures de recours	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Marché de conception / réalisation confié à un groupement d'opérateurs économiques en vue de l'étude et la réalisation d'une opération d'aménagement globale « cœur de Nogent ».

Ce projet portera sur :

- La déconstruction de la halle alimentaire existante et la construction d'une nouvelle halle permettant le développement d'une nouvelle offre commerciale afin d'animer le secteur de manière plus pérenne à travers la création d'un espace dit « gourmand » avec des commerçants sédentaires et offrant un service de restauration et de dégustation sur place
- L'aménagement d'espaces publics paysagers de qualité prévoyant notamment la création de la « place du village » comme nouveau lieu central, fédérateur d'échanges et de rencontres
- La réhabilitation et l'extension du parking souterrain sous la halle alimentaire

Le présent marché fait l'objet d'une tranche unique.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, L. 2171-2 et R. 2124-3 à R. 2171-1, R.2171-15 du Code de la commande publique.

1.3 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45111100-9	Travaux de démolition
45262660-5	Travaux de désamiantage
45000000-7	Travaux de construction
45100000-8	Travaux de préparation de chantier
45110000-1	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement
45112000-5	Travaux de fouille et de terrassement
45112400-9	Travaux d'excavation
45112420-5	Travaux de fouille en excavation
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
45112710-5	Travaux d'aménagement d'espaces verts
45232410-9	Travaux d'assainissement
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments
45211350-7	Travaux de construction de bâtiments multifonctionnels
45112713-6	Travaux d'aménagement paysager de jardins sur les toits
45211360-0	Travaux de développement urbain
45213140-6	Travaux de construction de marchés
45213141-3	Travaux de construction de marchés couverts

45213142-0	Travaux de construction de marchés à ciel ouvert
45311200-2	Travaux d'installations électriques
45313000-4	Travaux d'installation d'ascenseur et d'escaliers mécaniques
45321000-3	Travaux d'isolation thermique
45323000-9	Travaux d'isolation acoustique
45223300-9	Travaux de construction de parkings
45223310-2	Travaux de construction de parkings souterrains
45223500-1	Structures en béton armé
45233262-3	Travaux de construction de zones piétonnes
45233293-9	Installation de mobilier urbain

Cette nomenclature n'est pas exhaustive, elle sera complétée en phase offre.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Procédure

Procédure avec négociation en application des articles R.2161-12 et suivants du code de la commande publique.

La présente consultation est lancée selon une forme restreinte au sens où l'acheteur procédera à une limitation du nombre de candidats admis à soumissionner, au stade des offres. Le présent règlement de la consultation porte sur la **phase de sélection des candidats**.

2.2 - Forme juridique du groupement

Conformément aux dispositions de l'article R.2142-22 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Conformément aux dispositions de l'article R.2142-21 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du marché / délai d'exécution

La durée prévisionnelle du marché est de 48 mois (à compter de la date d'attribution du marché)

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : subventions et fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Mise à disposition et contenu du dossier de consultation

Les documents de la consultation en phase candidature sont gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques sur la plateforme de dématérialisation suivante : www.achatpublic.com

Le dossier de consultation en phase candidature est composé par les documents suivants :

- L'avis d'appel public à la concurrence
- Le présent règlement de la consultation
- L'annexe programmatique

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des plis. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Déroulement de la procédure

La procédure avec négociation, qui se déroulera uniquement en français, est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase candidature au terme de laquelle le pouvoir adjudicateur désigne les candidats admis à présenter une offre. Conformément aux dispositions des articles R.2161-15 et suivants du Code de la commande publique, le nombre minimum et maximum de candidats est fixé à 5.
- Une phase offre au cours de laquelle le pouvoir adjudicateur négociera les conditions d'exécution du marché avec les candidats admis à présenter une offre.

La négociation sera menée en une phase unique au sens de l'article R.2161-18 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R.2161-17 du Code de la commande publique, les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociations.

6 - Membres du jury

Afin de juger des candidatures et des offres, il est décidé de composer un jury composé comme suit :

Membres à voix délibérative :

- Le Président du Territoire ou son représentant, président du jury
- Les membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Mme Dominique ALBA, architecte DPLG, Directrice Générale de l'A.P.U.R.
- Mme Géraldine FROBERT, Directrice Générale de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Val-de-Marne
- Mr Jean-Pierre CLARAC, paysagiste conseil de l'Etat dans le Val-de-Marne

7 - Primes

Conformément aux dispositions des articles R.2171-19 et suivants du Code de la commande publique, une prime d'un montant de 50.000 € HT sera allouée à chacun des 4 candidats non retenus. Pour le groupement lauréat, cette prime constituera un acompte sur le marché de conception réalisation.

La prime pourra toutefois être supprimée ou réduite si l'offre est inacceptable, inappropriée ou irrégulière, sur décision du pouvoir adjudicateur après propositions formulées par le jury.

La prime sera versée dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le pouvoir adjudicateur de la facture présentée par le participant.

8 - Visite

Les candidats devront obligatoirement effectuer une visite du site.
Une attestation de visite devra être jointe au dossier de candidature.

Les visites auront lieu :

- Le vendredi 4 décembre 2020
- Le lundi 7 décembre 2020

Le rdv est fixé à 10h précises devant l'entrée principale des halles actuelles.

9 - Contenu des candidatures

9.1 - Les participants

Le marché sera attribué à un groupement composé au minimum:

- D'une entreprise générale de construction (ou un groupement d'entreprises dont le mandataire sera une entreprise générale de construction). Cette entreprise sera mandataire du groupement et financièrement solidaire de ses cotraitants.
- D'un cabinet d'architecture (groupement d'architectes), inscrit à l'ordre
- D'un cabinet de Paysagiste/concepteur
- D'un concepteur éclairage urbain
- D'un concepteur signalétique
- D'un Bureau d'études pluridisciplinaire ou plusieurs bureaux d'études intégrant les compétences suivantes : structure, fluides (chauffage, ventilation, électricité, traitement de l'eau), VRD et aménagements extérieurs, acoustique, génie énergétique et environnement, économie de la construction, SSI
- Equipements et mobiliers de marché (étals...)

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de candidature établie selon l'imprimé « DC1 »
- Déclaration du candidat établie selon l'imprimé « DC2 »
- Copie du jugement en cas de redressement judiciaire
- Renseignements et/ou documents permettant d'apprécier les capacités techniques pour chaque membre du groupement :

Chaque groupement candidat devra produire une note méthodologique et de motivation traitant de l'organisation du groupement et des dispositions que chaque membre compte mobiliser spécifiquement pour l'exécution du marché.

Cette note sera accompagnée pour chaque membre du groupement et pour chaque sous-traitant identifié, de :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années

- Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise
- Indication des noms et qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché
- Renseignements et/ou documents permettant d'apprécier les capacités professionnelles pour chaque membre du groupement :
- Numéro d'inscription à l'ordre français des architectes ou document équivalent pour les candidats établis à l'étranger
- Les certificats de qualification professionnelle
- Les références de chaque membre du groupement en matière de construction et d'aménagement d'un cœur de ville ; les données devront être récentes (5 dernières années).

Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) : chaque membre du groupement présentera sur un format A4 une liste limitée à 5 références acquises au cours des 5 dernières années pour des missions jugées similaires avec le projet. Cette liste devra être détaillée et préciser pour chaque référence le maître d'ouvrage, l'importance et la complexité de l'opération, son montant HT, le type de travaux, l'année de réalisation et la mission effectuée.

- L'architecte et le paysagiste concepteur (ou les groupements) devront en outre présenter cinq opérations significatives maximum livrées depuis les 5 dernières années ou en cours de construction et extraites de sa liste de références (feuilles A4 ci-dessus). Ces images, qui devront être fournies aussi sur CD Rom au format JPEG inférieur à 1 MO, sont destinées à être projetées lors du jury. Chaque opération fera l'objet d'une planche d'illustration (format A4) et d'une fiche détaillée (format A4) qui précisera notamment :
 - Les caractéristiques de l'opération (nature, surfaces, gabarits, terrain, etc.)
 - Le maître d'ouvrage avec l'indication du responsable de l'opération
 - L'état d'avancement
 - Le montant total des travaux
 - Les caractéristiques architecturales, techniques et environnementales spécifiques de l'opération.
 -
- L'attestation de visite sur site.
- Renseignements et/ou documents permettant d'apprécier les capacités économiques et financières :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché portant sur les 3 derniers exercices disponibles. Le pouvoir adjudicateur exige que le chiffre d'affaires global cumulé des membres du groupement, soit au moins égal à deux fois le montant estimé du marché.
 - Attestation d'assurance pour les risques professionnels
 - Attestations fiscales et sociales à jour
- Renseignements et/ou documents concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - Pouvoir habilitant la personne à signer le marché
 - Extrait KBis
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Les documents énumérés ci-dessus sont présentés par chaque membre du groupement.
Il est rappelé que le candidat doit clairement identifier, dans son dossier de candidature, les compétences de chacun des membres du groupement.
Le candidat peut déposer sa candidature avec un DUME mais il ne peut pas se limiter à indiquer qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises, il doit fournir tous les justificatifs exigés pour la présentation des candidatures. Le DUME doit être rédigé en français.

10 - Conditions d'envoi des candidatures

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception indiquées sur la page de garde du présent document.

10.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, www.achatpublic.com

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

EPT PARIS EST MARNE ET BOIS
1 place Uranie
94340 JOINVILLE LE PONT

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme achatpublic.com. Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription

est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

10.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

11 - Examen des candidatures

11.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidatures sont, ensuite, classées en application des critères de sélection pondérés comme suit, à moins que le nombre de candidats restants soit égal ou inférieur à 5 :

- Capacités techniques appréciées pour 40 % au regard de :
 - Composition de l'équipe dédiée et organisation proposée
 - Qualifications et certifications des membres du groupement
 - Moyens humains et matériels des membres du groupement
- Capacités professionnelles évaluées pour 40 % au regard :
 - Des références significatives
- Capacités économiques et financières du groupement pour 20 % au regard :
 - Du montant cumulé des chiffres d'affaires globaux des membres du groupement

A l'issue de la phase de sélection des candidats, une lettre de consultation sera adressée aux 5 candidats admis à soumissionner. Une lettre informant du rejet de leur candidature sera adressée aux autres candidats.

11.2 - Critères de jugement des offres

La date prévisionnelle d'envoi des dossiers de consultation (2nde phase) aux candidats est la suivante : avril 2021

Il est dès à présent indiqué que les offres seront classées en application des critères de sélection pondérés comme suit :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	70.0
2-Coût	30.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

12 - Renseignements complémentaires

12.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante www.achatpublic.com

Cette demande doit intervenir au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des candidatures.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des candidatures.

12.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Melun

43 rue du Général De Gaulle

Case Postale 8630

77008 MELUN CEDEX Case Postale 8630

Tél : 01 60 56 66 30

Télécopie : 01 60 56 66 10

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Melun

43 rue du Général De Gaulle

Case Postale 8630

77008 MELUN CEDEX Case Postale 8630

Tél : 01 60 56 66 30

Télécopie : 01 60 56 66 10

ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

(Ce document est à apporter lors du rendez-vous de visite des lieux)

Je soussigné,

De l'EPT Paris Est Marne & Bois,

Atteste que

M.

De la société

siègè
sise

a bien effectuè la visite du site, et ce dans le but de rèpondre au marchè concernant le marchè de
conception/rèalisation pour l'opèration d'amènagement globale « cøeur de Nogent »

A Joinville-le-Pont, le

Signature du reprèsentant de l'EPT

Signature du reprèsentant de la sociètè